



Kosovo : derrière le silence des médias

Par [Georges Berghezan](#)

Mondialisation.ca, 22 janvier 2009

[Alerte OTAN no 32 décembre 2008](#) 22
janvier 2009

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LES BALKANS](#)

Avec de nombreux mois de retard, la mission européenne EULEX a entamé, le 9 décembre, son déploiement au Kosovo. Paradoxalement, ce déploiement fait suite à une importante victoire diplomatique de la Serbie car, contrairement à ses buts initiaux, EULEX n'aura pas pour mandat d'encadrer le Kosovo indépendant, mais continuera à se baser sur des principes garantissant l'intégrité territoriale de la Serbie.

Lors de la proclamation d'indépendance du Kosovo, le 17 février, les diplomaties occidentales qui, depuis des années, avaient encouragé la sécession de cette province de Serbie, pensaient pouvoir rapidement substituer une mission de l'Union européenne, EULEX, à la mission de l'ONU, la MINUK, en place depuis la fin des bombardements de l'OTAN contre la Serbie en juin 1999 et autorisée par la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui consacrait également l'intégrité territoriale serbe.

Cependant, il est vite apparu que l'accord du Conseil de sécurité était indispensable pour autoriser un changement de nature de la MINUK et un transfert de compétences au profit d'EULEX, d'autant plus que plusieurs membres de l'UE, n'ayant pas reconnu l'indépendance du Kosovo, étaient encore moins enclins à s'embarquer dans une mission « pirate » dans ce coin des Balkans. Cela revenait aussi à dire qu'un modus vivendi avec Belgrade devait être trouvé, car la Russie – disposant du droit de veto au Conseil de sécurité – avait maintes fois fait savoir qu'elle approuverait toute solution du moment qu'elle le soit préalablement par la Serbie.

Un intense processus diplomatique triangulaire – New York, Bruxelles, Belgrade – s'est alors enclenché, se soldant finalement par un « accord en six points », selon lequel EULEX opérera au Kosovo sous mandat de l'ONU, dont la neutralité par rapport au statut du territoire est réaffirmée. Principale mission « civile » de l'UE, quoique dirigée par un général français, elle sera compétente dans les affaires de justice, police et douanes. Parallèlement, une MINUK « reconfigurée » poursuivra des activités au Kosovo, en créant un « Bureau des affaires politiques », traitant notamment des questions relatives aux « minorités ». La MINUK sera également responsable de la police dans les zones serbes, dont les agents ne devront donc répondre ni aux autorités de Pristina, ni à EULEX.

Le « plan en six points » a été intégré dans un rapport du Secrétaire général de l'ONU et adopté le 26 novembre par un Conseil de sécurité unanime. EULEX n'a pas attendu deux semaines pour déployer les deux tiers d'effectifs qui devraient bientôt atteindre les 1.900 « internationaux », pratiquement un an après sa création par le Conseil européen. Mais, contrairement au plan de son concepteur récemment « nobélisé », le diplomate finlandais Ahtisaari, la mission européenne n'aura pas pour mandat d'encadrer un gouvernement

« indépendant », mais d'assurer « la loi et l'ordre » dans ce territoire disputé. La sécurité, notamment aux frontières, continuera à relever du mandat de la KFOR - 16.000 hommes sous commandement OTAN -, qui encadre également, au grand déplaisir de Belgrade, la création d'une mini-armée kosovare de 2.500 hommes.

Méfiance serbe, déception albanaise

Même si le conditionnement d'EULEX au cadre « neutre » de l'ONU a été qualifié de victoire majeure par le gouvernement pro-occidental de Belgrade, regroupant principalement le Parti démocrate du Président Tadic et les socialistes, longtemps dirigés par Milosevic, l'accord avec l'UE, dont une nette majorité d'Etats a reconnu l'indépendance du Kosovo, a été dénoncé comme une admission implicite de cette indépendance par l'opposition nationaliste. Celle-ci est fortement majoritaire parmi les Serbes du Kosovo, qui ont décidé d'adopter une attitude de boycott non-violent à l'égard EULEX et de continuer de s'adresser à la MINUK, dont la présence dans les enclaves devrait d'ailleurs être maintenue à un niveau substantiel. A l'inverse, les effectifs d'EULEX dans les zones serbes devraient être assez symboliques, aux premiers temps de la mission, tout au moins.

Quant aux autorités de Pristina, après un accueil enthousiaste d'EULEX tant qu'elle venait appliquer le plan d'indépendance concocté par Ahtisaari, elles ont dénoncé avec vigueur le rapport de Ban Ki-moon, et en particulier l'accord conclu avec Belgrade, qui violeraient la constitution et la souveraineté kosovares. Après l'adoption du rapport, les critiques se sont faites plus discrètes, le Premier ministre Thaci se contentant d'exprimer que la MINUK n'avait plus rien à faire au Kosovo et que les « six points » qui venaient d'être entérinés à New York étaient « morts » et « inexistantes ». Une manifestation « anti-EULEX » a cependant rassemblé plusieurs milliers de personnes, à l'appel des ONG nationalistes albano-kosovares, dont Autodétermination, qui avait mené une longue campagne contre le plan Ahtisaari, à cause du caractère « supervisé » de l'indépendance qu'il promouvait.

Ce sentiment anti-EULEX en train de se développer parmi les Albanais du Kosovo, renforcé par l'admission par l'ONU et par l'UE que la Serbie a encore son mot à dire dans les affaires du territoire, est sans doute à l'origine de l'attaque à l'explosif qui a visé, le 14 novembre, le bureau du représentant de l'UE à Pristina. S'il n'a pas fait de victime et n'a été revendiqué que deux semaines plus tard par une Armée de la République du Kosovo, inconnue au registre des nombreux groupes paramilitaires encore actifs dans la région, l'attentat a surtout donné lieu à la rocambolesque arrestation de trois maladroits agents du BND (Bundesnachrichtendienst), les principaux services secrets allemands, par la police kosovare. Alors que leur maintien en détention pendant 30 jours avait été ordonné, c'est finalement au bout d'une bonne semaine, émaillée de « mauvais traitements », qu'ils ont été libérés, non sans que Berlin menace de couper les vivres à un Kosovo plus que jamais sous perfusion, et dont l'Allemagne est le principal contributeur après les Etats-Unis. Selon certaines sources, Hashim Thaci, ancien chef de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) reconverti en Premier ministre, aurait été furieux d'apprendre que les notes de ces agents montraient qu'ils enquêtaient sur ses liens personnels avec le crime organisé, lui qui avait déjà été décrit comme un « élément-clé » de la mafia albano-kosovare par un rapport du même BND divulgué en 2005. En tout cas, cela fait maintenant plusieurs années que Berlin a pris ses distances avec les émanations politiques de l'UCK, alors que, dans la décennie précédente, elle avait fortement contribué à former et armer les indépendantistes kosovars.

Le miraculé de La Haye

Rival de Thaci au sein de l'UCK, puis dans l'arène politique, Ramush Haradinaj pourrait bénéficier du discrédit croissant frappant la coalition gouvernementale qui a bien proclamé l'indépendance du Kosovo, mais s'avère incapable d'en faire un acteur international crédible, dans un contexte de marasme économique persistant. Acquitté en avril par le Tribunal de La Haye d'accusations de meurtre, viol, torture et déportation de civils serbes, roms et albanais, Haradinaj a été accueilli en héros à Pristina et dans son fief du sud-ouest du Kosovo. Lors du verdict, le Tribunal avait reconnu un « problème d'intimidation de témoins », une expression assez pudique pour évoquer les morts subites de neuf témoins et les menaces exercées à l'encontre de dizaines d'autres. Un de ces témoins « intimidés » a eu le courage, non seulement de témoigner, mais aussi de porter plainte contre ceux qui étaient venus chez lui exiger qu'il renonce à se présenter à La Haye. En conséquence, le Tribunal a condamné, le 17 décembre, deux responsables du parti de Haradinaj, dont le ministre de la Culture du gouvernement précédent, à des peines de prison ferme pour avoir « interféré dans l'administration de la justice ». Haradinaj, par contre, reste libre, du moins en attendant la procédure d'appel.

Haradinaj serait également impliqué dans le trafic d'organes dont ont été victimes, entre 1999 et 2001, des prisonniers serbes, ainsi que sans doute des prostituées trop maltraitées pour pouvoir continuer leur « service » au Kosovo. Suite aux révélations de Carla Del Ponte, dans le livre (traduit encore ni en français, ni en anglais) qu'elle publia en mars 2008 après avoir quitté son poste de procureure du Tribunal de La Haye, une enquête de la justice serbe a considérablement étayé le dossier. En outre, le parlementaire suisse Dick Marty, qui avait permis la révélation des fameux « vols secrets de la CIA », a été chargé par le Conseil de l'Europe de mener sa propre investigation. Il tentera prochainement de contourner le refus de l'Albanie de coopérer à l'enquête, car une grande partie des faits, notamment l'extraction des organes, la mise à mort et l'ensevelissement d'environ 300 prisonniers serbes, s'est déroulée en territoire albanais. Le dossier a également gagné en crédibilité suite à la découverte, à Pristina, d'une clinique illégale pratiquant des greffes d'organes, sur une base volontaire et commerciale cette fois. Parmi les personnes arrêtées figure un médecin kosovar qui avait été cité par un témoin dans le cas des trafics d'organes de prisonniers serbes.

Malgré l'extrême discrétion des médias sur tous ces développements, le Kosovo est plus que jamais un foyer d'instabilité et une plaque tournante du crime organisé européen. Son statut incertain le condamne à rester entièrement dépendant de ses sponsors occidentaux et continue de nourrir des aspirations sécessionnistes bien au-delà des Balkans. Quant à la Serbie, son attitude conciliante envers l'Occident semble commencer à payer. Reste à voir si le gouvernement actuel parviendra à réaliser ses deux priorités affichées : garder le Kosovo et adhérer à l'UE.

La Cour internationale de justice sollicitée

Après avoir été longtemps ostracisée sur le plan diplomatique (la Yougoslavie fut le seul Etat jamais exclu de l'ONU), la Serbie a connu un premier succès majeur le 8 octobre, lorsque l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, à une très forte majorité (77-6), une résolution demandant à la Cour internationale de justice (CIJ) de statuer sur la légalité de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Alors que la majorité des membres de l'UE s'abstenaient, les seuls à s'y opposer ont été les Etats-Unis, l'Albanie, Nauru, Palau, les Iles Marshall et la Micronésie. Ainsi, la plus haute Cour internationale étudiera et formulera un avis, non contraignant, sur l'indépendance du Kosovo. Certains pays l'ayant reconnue (Norvège, Costa Rica...) ont fait savoir que, en cas d'avis négatif de la CIJ, ils pourraient

revoir leur position.

Malgré tout, le nombre d'Etats reconnaissant le Kosovo a franchi le cap de la cinquantaine, lorsque deux voisins de la Serbie, la Macédoine et le Monténégro, cédant à d'intenses pressions, tant internes (minorité albanaise) qu'externes (UE et USA), ont annoncé leur reconnaissance le lendemain de l'adoption de la résolution par l'AG de l'ONU. Il n'en reste pas moins que le Kosovo n'est reconnu essentiellement que par des membres de l'UE ou de l'OTAN, ou des micro-Etats. Par contre, les poids lourds d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (Japon excepté) ont clairement signifié leur opposition à une telle éventualité.

La source originale de cet article est [Alerte OTAN no 32 décembre 2008](#)
Copyright © [Georges Berghezan](#), [Alerte OTAN no 32 décembre 2008](#), 2009

Articles Par : [Georges Berghezan](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca